



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

REÇU EN PREFECTURE

Le 17 décembre 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20251205-D20250016210-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 26

de Votants : 35

Dont vote par procuration : 9

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.00162/2025 du 05/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le cinq décembre, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 28 novembre 2025, sous la présidence de **M. Dhinouraine M'COLO MAINTY, 1er adjoint au Maire**.

Etaient présents : (26)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Inayatie KASSIM (8ème adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Nadjati SAÏDOU COMBO (Conseillère municipale), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

Absents : (14)

Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURLINI (7ème adjointe au Maire), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUREOU (Conseiller municipal)

Absents excusés : (0)

Procuration : (9)

Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Anzimiya HOUMADI, M. Djamaaldine HAIDAR (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Nassuf-Eddine DAROUECHE, Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Hamidani MZE MOGNE, M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire) donne pouvoir à Mme Inayatie KASSIM, M. Abdilwahedou SOUMAILA (Maire) donne pouvoir à M. Said Djanfar MOHAMED, Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée) donne pouvoir à Mme Rabianti MVOULANA, Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Dhoimrat HALIDI, M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Hamidani MAGOMA, M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Anassi ALI

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Soiyinri MHOUDHOIR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

OBJET :

**Lancement du projet
"renforcer
l'accompagnement vers
l'emploi l'alternance et
l'apprentissage" et
demande de subvention
auprès du FSE + pour son
financement**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 15/12/2025 que la convocation avait été faite le 28/11/2025.

Le Maire.

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant que dans le cadre des efforts continus pour répondre aux défis socio-économiques rencontrés dans le quartier prioritaire de Kawéni, la ville de Mamoudzou propose la mise en œuvre du projet « **Renforcer l'accompagnement vers l'emploi, l'alternance et l'apprentissage** » ;

Considérant que le projet vise à améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes ;

Considérant que le projet vise au développement et la promotion de l'apprentissage, des formations en alternance et des contrats de professionnalisation, y compris les actions d'accompagnement vers ces dispositifs ;

Considérant que le projet a été élaboré conformément à l'objectif spécifique du FSE+, qui vise à répondre aux impacts socio-économiques des catastrophes naturelles liées au changement climatique, pour le cas de Mayotte : les cyclones.

Considérant qu'il met l'accent sur un accompagnement renforcé en finançant des actions en faveur de l'insertion du public ciblé, qui représente ainsi une opportunité de transformer la crise en un levier d'insertion durable pour la jeunesse du territoire ;

Considérant le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

Coût total éligible	250 000 €
Cofinancement FSE+ (85 %)	212 500€
Autofinancement (15 %)	37 500€

Considérant que ce projet prévoit :

- Des actions de suivi dans la formation et dans l'emploi ;
- Des actions de soutien à la mobilité des demandeurs d'emploi vers la métropole, un autre territoire ultra-marin ou en Europe à des fins d'accès à l'emploi, d'accompagnement vers l'emploi ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : d'autoriser la ville à déposer une demande de financement FSE+ pour le projet « **Renforcer l'accompagnement vers l'emploi, l'alternance et l'apprentissage** ».

Article 2 : en cas d'obtention de la subvention, d'engager les dépenses relatives au projet et prendre en charge partie restante.

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 10/12/2025

Le Maire

Abstention (0) :
Contre (0) :